Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 16/11/2020
Affiché le
ID : 007-250702388-20201110-BS1011203-DE

Syndicat Mixte
Parc Naturel Régional
des Monts d'Ardèche

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

BUREAU SYNDICAL DU 10 NOVEMBRE 2020

N° BS_nov-3

Objet :

Coup de pousse Pierre Sèche : accompagnement des agriculteurs , validation de projets

En deux mille vingt, le dix novembre à Jaujac à 17h30, le bureau du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Dominique ALLIX.

Nombre de voix en exercice : 40
Nombre de voix présentes et représentées :32
Nombre de suffrages exprimés :31
Pour : 31 contre : 0 abstention : 0
Date de convocation : 3 novembre 2020

Membres du bureau :
P : Présent, R : représenté, excusés : E absents : A

ALLEFRESDE Laurence	P		
ALLIX Dominique	P		
AMRANE Nadia			E
ANCHISI Jean Pierre	P		
BAILLY Pascal	P		
BASTIDE Bérengère	P		
BOHLE Patrick	P		
BOUET Lynda	P		
BOYER Joël	P		
BROUSSE Christian	P		
DALVERNY Jérôme	P		
DUPRE Laurie	P		
FEOUGIER Alain	P		
FERRAND Virginie			A

FLORY Jean claude	P		
GENEST Sandrine		R	
GUILLO Vincent	P		
HOUETZ Marion	P		
LECLERC Thierry	P		
L'HERMINIER Raoul	P		
MASSEBEUF Isabelle	P		
MENGIN Jean Marie	P		
ROUSSET Nathalie			E
TEYSSIER Baptiste		R	
TISSIER Pierre			E
USALA Catherine	P		
VERNOL Daniel			E
WESTERLOPPE Marie Laure	P		

Envoyé en préfecture le 16/11/2020
Reçu en préfecture le 16/11/2020
Affiché le
ID : 007-250702388-20201110-BS1011203-DE

Le Coup de pousse Pierre Sèche permet le soutien de nombreux projets des collectivités et partenaires du territoire pour le maintien et la valorisation des ouvrages et patrimoines en pierre sèche du Parc des Monts d'Ardèche. En 2020, le Coup de pousse Pierre Sèche s'ouvre à de nouveaux bénéficiaires, les agriculteurs, l'objectif étant de reconquérir des espaces agricoles en terrasse aujourd'hui fragilisés.

Deux dossiers sont présentés, en compléments des dossiers déjà approuvés en 2020 :

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT	%
Rémi Rampon à Beaumont Ancien mur de faïsses à restaurer	5 100 € H.T.	Région AURA Autofinancement	3 570 € H.T. 1 530 € H.T.	70 30
Mathias Barralon à Desaignes Débroussaillage déssouchage, abattage	11 780 € H.T.	Région AURA Autofinancement	8 246 € H.T. 3 534 € H.T.	70 30

Le Bureau syndical, après avoir délibéré,

DECIDE

- D'APPROUVER les projets présentés,
- D'APPROUVER les plans de financement,
- D'AUTORISER le Président à solliciter les subventions présentées,
- D'AUTORISER le Président à entreprendre les démarches et à signer toutes les pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait à Jaujac, le 10 novembre 2020, pour extrait conforme

Le Président

Dominique FELIX

SYNDICAT MIXTE P N R des Monts d'Ardèche 07380 JAUJAC